

**COMMUNE DE SAINT MARTIN LE CHATEL**  
**01310 SAINT MARTIN LE CHATEL**

**N°2020-02-01**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 février 2020**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt et le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, BELHACHEMI Christine, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, PELUS Stéphanie, VIVIER Corinne, JACQUET Jean-Luc, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick,  
En exercice : 10, Présents : 10 Votants : 10  
Date de la convocation : 12 février 2020  
Madame Corinne VIVIER est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : SALLES COMMUNALES – MODIFICATION DES TARIFS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite aux travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente, il convient de réviser les tarifs de location de salles.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de réviser les tarifs de la façon suivante :

	Habitants de la commune	Personnes extérieures à la commune	Associations de la commune	
			3 premières manifestations	Chaque manifestation supplémentaire
<b>SALLE DES FETES</b>				
1 journée (salle + cuisine et vaisselle + lessivage du sol + nettoyage des sanitaires (sol et éléments) chauffage ou climatisation inclus	210 €	450 €	0 €	100 €
2 journées (salle + cuisine et vaisselle + lessivage du sol + nettoyage des sanitaires (sol et éléments) chauffage ou climatisation inclus	300 €	600 €		
<b>SALLE ANNEXE</b>				
1 journée	60 €	550 €*	0 €	40 €
2 journées	90 €	750 €*		
<b>AIRE DE LOISIRS</b>				
1 journée	35 €	60 €	0 €	0 €
2 journées	50 €	90 €		

\* la salle annexe ne peut être louée qu'avec la salle des fêtes

Accusé de réception en préfecture  
001-210103750-20200227-2020-02-01-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2020  
Date de réception préfecture : 27/02/2020

DECIDE que les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2020

AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT MARTIN LE CHATEL LE 20 FEVRIER 2020.

Le Maire,

Jean-Luc JACQUET



Accusé de réception en préfecture  
001-210103750-20200227-2020-02-01-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2020  
Date de réception préfecture : 27/02/2020